

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 09 JANVIER 2023 à 20 heures**

L'an deux mil vingt-trois, le **LUNDI 9 JANVIER**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU – Michel BOUILLON - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

**ABSENTES EXCUSEES**

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Caroline BEAUDUCÉL ayant donné pouvoir à Noémie GAIGNER

Secrétaire : Nicolas GAUBERT

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 2022 a été approuvé.

**QUESTION 1  
Délib 2023-01-01**

**REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE  
MAYENNE ACCEPTATION EXPRESSE.**

Monsieur le Maire et Jean-François RAIMBAULT présentent l'actualisation des statuts et de leurs annexes de TEM (Territoire Energie Mayenne) permettant une clarification des compétences et mise en conformité de ses missions.

Les compétences de TEM sont particulièrement axées sur :

- Le développement et l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité,
- L'éclairage public : investissement et maintenance,
- Les réseaux et infrastructures de communications électroniques et audiovisuelles,
- La mise en commun de moyens de services auprès des collectivités,
- Le Système d'information géographique (SIG) et la gestion des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

La création de la SEM (Société Energie Mayenne) assure désormais les activités qui relèvent de :

- L'Eolien : développement de parcs, prise de participation dans des projets éoliens plus « classiques »
- La Méthanisation : accompagnement des projets inscrits dans un développement raisonné de la méthanisation
- Les stations BIOgnv : installations de stations GNV pour distribuer le gaz par les unités de méthanisation notamment via les études de faisabilité,
- Le photovoltaïque : investissement dans des installations : toitures, au sol, ombrières...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du Syndicat Territoire d'Energie Mayenne.

Aussi à l'unanimité, le Conseil Municipal

**EMET** un avis favorable à la procédure de révision des statuts et de leurs annexes, **ACCEPTE** les termes statutaires révisés, du Syndicat Territoire Energie Mayenne.

**QUESTION 2**  
**Délib 2023-01-02**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE**

Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, le Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du Syndicat Départemental Territoire d'Energie Mayenne a adressé à la commune membre, le rapport retraçant l'activité de l'établissement, les travaux, les finances et moyens humains pour l'année 2021.

Il en ressort une augmentation des travaux de réseaux électriques (15 565 km) notamment les renforcements et la sécurisation des réseaux et en moindre importance les extensions et les effacements.

Des actions en matière de maîtrise de l'énergie des bâtiments par le financement des audits énergétiques, l'aide à la maîtrise d'ouvrage et aux équipements.

Les grands projets portent sur la mixité des mobilités

Après présentation par Jean-François RAIMBAULT, délégué titulaire à TEM, le Conseil Municipal, sans observation, unanime, en prend acte. Le rapport est mis à disposition du public.

**QUESTION 3**  
**Délib 2023-01-03**

**ECLAIRAGE RUE DU TRIANON : NOUVELLE DELIBERATION  
AVEC Territoire Energie Mayenne SUITE À AUGMENTATION COÛT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2022, par laquelle le conseil municipal a validé la participation financière de la commune à hauteur de **9 720 €** pour les travaux d'éclairage public au croisement Rue de la vigne avec la rue du Trianon.

Considérant la proposition de TEM portant le montant de la participation de **9 720 € à 9 963 €** prenant en compte la révision de prix décidé en Comité Syndical pour accompagner les entreprises face aux augmentations des coûts des matières premières,

Il est présenté au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération. Territoire d'Énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

**Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
12 300,00 €	3 075,00 €	738,00 €	<b>9 963,00 €</b>

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Énergie Mayenne et de porter la dépense de 9 963 € à la section d'investissement du budget à l'article 20415.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2023-01-04</b>	<b>VOIRIE : PRÉSENTATION ET ARRET DU PROGRAMME 2023</b>
--	---

Lilian BÈGUE, conseiller délégué, responsable VOIRIE rappelle à l'assemblée la décision du 7 novembre 2022 relative au choix du cabinet de maîtrise d'œuvre INGERIF pour les travaux de voirie 2023 et de la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers et Olivet pour la consultation des entreprises et la passation d'un marché de travaux groupés.

La commune de BOURGNEUF-LA-FORET a été désignée coordonnateur de ce groupement.

Il est proposé de de retenir les travaux ci-dessous à savoir :

	SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Les échaudiettes	Les Bouvetteries	Rue et Place de la Tannerie	Le Haut -Plessis le Plessis Colinet	La Fesselle Neuve	Rue des Carreaux	Rue de la Croixille	Rue des Chevaux	Terrain de Football	Pata
<b>Estimation</b>	11 470,50	9 042,50	11 418,00	12 326,70	2 820,00	3 191,00	2 951,45	1 056,00	242,00	21 300,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>47 077,70</b>					<b>28 740,45</b>				
<b>TOTAL TTC</b>	<b>56 493,24</b>					<b>34 488,54</b>				
	<b>90 981,78</b>									

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,

-**APPROUVE** le programme de travaux de voirie 2023 tel que présenté ci-dessus,

-**AUTORISE** le Maire à porter ces travaux au dossier de consultation d'entreprises et à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2023-01-05</b>	<b>CONSULTATION PROCEDURE ADAPTÉE PROJET ECOLE - MODIFICATION COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES</b>
--	---

**Vu** la délibération n° 2022-09-71 du 05 Septembre 2022,

- **VALIDANT** la phase projet et le lancement de la consultation du projet « Restructuration école »,

- **DESIGNANT** les conseillers municipaux membres de la commission « Analyse des plis »,

Considérant le retrait d'un membre de dite la commission (Stéphane SABLÉ),

Le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité,

**MODIFIE** La composition des membres de la commission en charge de l'analyse des offres de l'opération « RESTRUCTURATION L'ECOLE,

**DESIGNE** : Michel BOUILLON, Nicolas GAUBERT, Julie CHARPENTIER et Michèle DUCHEMIN, membres de la commission d'analyse des offres en sus de François BERROU, Maire et Président de ladite commission.

<b>QUESTION 6</b>	<b>RIFSEP (REGIME INDEMNITAIRE EN FONCTION DES SUGGESTIONS ET DE L'ENGAGEMENT PERSONNEL) : MODIFICATION DES MONTANTS PLAFONDS DE L' IFSE ET DU CIA</b>
-------------------	--

Il a été rappelé les décisions du Conseil Municipal des 27 novembre 2017 et 14 novembre 2019 d'instauration du RIFSEP (Régime Indemnitaire en Fonction des Suggestions et de l'Engagement Personnel) pour les parts IFSE (Indemnité en Fonction des Suggestions et de l'Engagement) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Il a été proposé d'augmenter les plafonds à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La décision a été approuvée à l'unanimité au Conseil Municipal. Toutefois après retour du Centre de Gestion de la Mayenne, cette question fera l'objet d'une nouvelle proposition de délibération. Les précédentes délibérations restent applicables pour l'instant.

## DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

### 1 - Décision Du Maire 2022-3 : Contrat de location micro crèche « La Ritournelle »

Le Maire informe avoir pris la décision du Maire n° 3 de 2022, portant renouvellement du contrat de location des locaux de la micro crèche « La Ritournelle » sur une durée d'une année (1er janvier – 31 décembre) aux mêmes conditions financières à savoir un loyer de 1 000 €/mois toutes charges comprises.

### 2 - Droit d'Intention d'Aliéner 2ème semestre 2022

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire, le conseil municipal est informé des DIA reçues en mairie sans application du droit de préemption.

Date Arrivée	NOTAIRES	NOM DU VENDEUR	TERRAIN	N° de DIA	Décision
21/07/2022	Maitre Yannik GUILLERON	COULON Jacques	14 Le Champbouquet	053 039 22-0015	NP
23/07/2022	Maitre Rémy LEROUX	LEMESLE Patrick	13P Boulevard des marronniers	053 039 22-0016	NP
23/07/2022	Maître Mathilde CORMIER	CAPITAO Sergio	7 Rue de la Maltonnière	053039 22-0017	NP
28/07/2022	Maitre Frédéric PRODHOMME	LEFAUCHEUX Philippe	90 Rue Saint Gilles	053039 22-0018	NP
09/09/2022	Maitre Yannik GUILLERON	Consorts BEAULIN	5 Impasse des Lilas	053039 22-0019	NP
20/09/2022	Maitre Frédéric PRODHOMME	Gilbert BEAULIN	23 rue de Fougères	053039 22-0020	NP
21/09/2022	Maitre Frédéric PRODHOMME	Maryvonne FAUCON	5 rue du Lierre	053039 22-0021	NP
05/10/2022	Maitre FRITZINGER	M. et Mme CORMIER Maurice	4 rue du Petit Bois Brûlé	053039 22-0022	NP

04/11/2022	Maitre Frédéric PRODHOMME	Mme DUHAIL (SAPHIQUE) Andrée	1 Venelle du Marché	053039 22-0023	NP
12/11/2022	Maître Lemée	Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne	14 Rue du Lierre	053039 22-0024	NP
19/11/2022	Maitre Frédéric PRODHOMME	M. et Mme LINAY Sébastien	3 Rue des Serres	053039 22-0025	NP
25/11/2022	Maître Rémy LEROUX	M. AUBRY Clément/Mme CHAUSSEE Coralie	Le Bourg	053039 22-0026	NP
28/11/2022	Maître Emmanuel HOUET	Mme VIOL Sandra	Les Mées	053 039 22-0027	NP
30/11/2022	Maître Emmanuel HOUET	M. NOUAILLES Yvan-Claude	21 Rue des Carreaux	053 039 22-0028	NP

### 3 - Concessions de cimetière 2ème semestre 2022

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire, le conseil municipal est informé des titres de concessions de cimetière émis.

N°	Date achat	NOM	PRENOM	DOMICILE	Durée en années
940	01/08/2022	BABIN	Léon	4 Impasse des Tamaris LE BGF	30 ans
941	07/09/2022	BAUDRON	Roger	10 Bd des Marronniers LE BGF	30 ans
942	17/10/2022	PETIT	Pierre	60 rue Principale LE BGF	15 ans
943	18/11/2022	LEHAY	Pierrette	16 Le Champbouquet LE BGF	30 ans

### 4 - Transport Tulib

Le Maire présente le dispositif « Tulib » de transport à la demande, remplaçant « Petit Pégase », disponible depuis le 1er Janvier 2023. Le dépliant avec les horaires et modalités de fonctionnement est disponible en mairie ou sur le site <https://www.tul-aval.com/services/tulib-transport-lademande/fonctionnement-du-tulib> ou 02 43 53 00 00

### 5 - Maintien 1 fleur – Villes et Villages fleuris

Le Maire informe que la commune garde son classement « 1 fleur » pour la qualité du fleurissement de la commune. Il remercie l'ensemble des acteurs ayant permis cela.

### 6 – Rencontre avec la SEM (Société d'Economie Mixte)

Les élus sont informés d'une prochaine rencontre avec les représentants de la SEM pour évoquer les possibilités d'installation d'ombrières sur des espaces / bâtiments de la commune.

### 7 - Dates des prochains Conseils Municipaux

- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Commission Plénière (prépa budget) : jeudi 16 mars
- Lundi 27 mars
- Lundi 24 avril
- Jeudi 25 mai
- Jeudi 22 juin